

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en préfecture le 3 juin 2020 ;
- Vu l'article R.2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n°2023230088 en conception-réalisation pour la construction du parking Desmichels conclu avec le groupement SAS RAGOUCY (mandataire du groupement) et le cotraitant NGE FONDATIONS (cotraitant objet du présent avenant de transfert) notifié le 4 Avril 2023 pour un délai d'exécution prévisionnel de 21 mois ;
- Vu l'article 11.8 «Clauses de réexamen» du Cahier des Clauses Administratives Particulières, «cession du contrat au profil d'un nouveau titulaire à condition que cette modification n'entraîne aucune modification substantielle du contrat et que l'opérateur économique présenté remplit les critères de sélection initiaux» ;
- Vu les documents fournis le 17 Novembre 2023 par le cotraitant NGE TMF et validés par la direction des marchés publics lui permettant de poursuivre normalement l'exécution du contrat ;
- Vu le contrat de cession partielle de fonds de commerce du secteur d'activité «TMF» de la société NGE FONDATIONS au profit de la société NGE TMF par acte de cession du 31 mai 2023 ;
- Vu l'intégration du personnel de l'équipe GUINTOLI grands projets spécialisée en travaux d'infrastructures portuaires, littorales et dragages au sein de la société NGE TMF ;
- Vu le contrat de cession partielle de fonds de commerce de la branche autonome d'activité «TMF» en France métropolitaine de la société CAN au profit de la société NGE TMF par acte de cession du 31 mars 2023 ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant de transfert.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°2 de transfert au marché de construction du parking Desmichels dans le cadre d'une cession du cotraitant NGE FONDATIONS à la société NGE TMF dont le siège est située parc d'activités de Laurade CS 50009 13103 SAINT-ETIENNE-DU-GRES ; qui reprend tous les droits et obligations du cotraitant NGE FONDATIONS, nés du contrat conclu avec la Ville de GAP.

La facturation des prestations réalisées sera effectuée par le nouveau titulaire NGE TMF à compter de la notification de l'avenant et les sommes dues au titre du marché seront versées sur le RIB fourni par la dite société (IBAN : FR76 3008 7337 8000 0203 5010 209)

Les prestations en cours sont facturées par cette même société et seront payées entre ses mains. Ces paiements interviendront déduction faites des avances ou acomptes éventuellement versés à l'ancien cotraitant et des avoirs en cours.

ARTICLE 2 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 DÉCEMBRE 2023

Le Maire-Adjoint
Vincent MEDILI



05 DEC 2023

Transmis en Préfecture le : 05 DEC 2023
Publié ou notifié le :

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_12_500**
Objet : **Avenant n°2 de transfert au marché de construction du parking Desmichels dans le cadre d'une cession partielle de fonds de commerce du cotraitant NGE FONDATIONS à la société NGE TMF**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-210500617-20231205-D2023_12_500-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231205-D2023_12_500-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13598.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231205-D2023_12_500-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2023 à 09h06min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2023 à 09h07min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2023 à 09h07min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 décembre 2023 à 09h07min33s	Reçu par le MI le 2023-12-05

